



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Notre engagement, votre sécurité !

La Sûreté du Québec vous informe

Que faut-il faire pour que les policiers interviennent par rapport à une situation ?

Dans un premier temps, les citoyens qui veulent signaler une situation, que ce soit une infraction à un Règlement municipal, au Code de la sécurité routière ou au Code criminel, doivent composer le 310-4141 (ou *4141 d'un cellulaire) afin d'entrer en contact avec un préposé aux télécommunications de la Sûreté du Québec.

Ce préposé recueillera les informations nécessaires afin d'établir le type d'intervention policière approprié selon la situation.

- 30 -

Service des relations avec la communauté
CSMRC de Drummond
Sûreté du Québec
819-478-2575